



Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 125 de l'ordre du jour
Multilinguisme

Multilinguisme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [69/324](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport complet sur l'application intégrale de ses résolutions relatives au multilinguisme. Il fait le point des structures mises en place par les coordonnateurs pour le multilinguisme successifs pour appliquer ces résolutions, y compris les premières mesures prises en vue de l'élaboration d'un cadre d'action stratégique, ainsi que des diverses initiatives engagées depuis la présentation du précédent rapport sur la question ([A/69/282](#)), en 2014, dans le but d'intégrer le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans les activités de toutes les entités du Secrétariat. Les recommandations portées à l'attention de l'Assemblée apparaissent en gras.

On y trouvera, soumis pour examen, un mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme qui définit notamment ses principales responsabilités, ses méthodes de travail, ses tâches, ses priorités, le programme de travail qu'il suivra, sa place dans la chaîne hiérarchique et l'appui qu'il recevra, conformément aux dispositions correspondantes des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, notamment la résolution [70/9](#).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des mesures prises de septembre 2015 à décembre 2016 pour intégrer le multilinguisme dans les activités du Secrétariat, dans la limite des ressources disponibles et de façon équitable. Y sont ainsi présentées les dispositions prises par les coordonnateurs pour le multilinguisme en vue de faciliter la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes, dans tous les centres de conférence et les bureaux hors Siège, et de les aider à mettre en œuvre effectivement et systématiquement les résolutions qui s'y rapportent dans l'ensemble du Secrétariat. Une liste des mandats relatifs au multilinguisme figure à l'annexe I.

2. Le présent rapport a été établi avec le concours de toutes les entités du Secrétariat, et en consultation avec elles.

II. Coordination des activités ayant trait au multilinguisme

A. Nomination et rôle du Coordonnateur pour le multilinguisme

3. Dans sa résolution [54/64](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de désigner parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat un coordonnateur des questions de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat.

4. Le 30 juin 2015, comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans sa résolution [69/250](#), le Secrétaire général a nommé Coordonnateur pour le multilinguisme le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. L'actuelle Secrétaire générale adjointe a été nommée Coordonnatrice par le Secrétaire général le 11 décembre 2015.

5. En application de la résolution [70/9](#), un mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme est soumis pour examen (voir annexe II).

6. Le Secrétaire général estime que le Coordonnateur doit se faire le relais des préoccupations et questions soulevées par les États Membres et les entités du Secrétariat, jouer un rôle de facilitation en vue de parvenir à une ligne d'action concertée, uniforme et cohérente concernant le multilinguisme au Secrétariat, et proposer et introduire des solutions novatrices de manière à insuffler à tous les départements et bureaux une culture propice au multilinguisme.

7. L'Assemblée générale n'a de cesse de souligner l'importance que le multilinguisme revêt pour la réalisation des objectifs de l'Organisation, tels qu'énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, outre les avantages intrinsèques qu'il présente, et de mettre en avant la manière dont il concourt aux trois grands axes de son action que sont la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme. L'Assemblée considère également que le multilinguisme favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale. Il est vu comme un ferment de tolérance et, partant, un moyen de concrétiser l'aspiration première des fondateurs de l'Organisation, à savoir de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il apparaît non seulement indispensable à l'accomplissement de la mission du Secrétariat, mais constitue aussi pour l'Organisation un élément fondamental de la pérennité de son action et de la possibilité donnée aux peuples qu'elle est appelée à servir de la faire leur. Dans cet

esprit, l'Assemblée a régulièrement confirmé la responsabilité qui incombe au Secrétariat d'intégrer systématiquement le multilinguisme dans ses travaux, y compris dans l'ensemble de ses activités d'information et de communication. Le fait que l'Assemblée considère le multilinguisme comme une valeur fondamentale de l'Organisation témoigne clairement de l'importance que les États Membres attachent à ce principe commun.

8. L'intégration systématique du multilinguisme suppose de tenir compte de considérations linguistiques dans tous les aspects de la vie de l'Organisation, dont la prise de décisions, la formulation de grandes orientations, l'élaboration de cadres stratégiques et d'esquisses budgétaires, l'exécution de programmes, la gestion du savoir et l'établissement de rapports. Ainsi, les questions ayant trait aux langues ne feront plus l'objet de décisions par défaut mais de choix conscients et délibérés, fondés sur l'analyse des mandats applicables, des besoins des clients et des ressources disponibles.

B. Coordination à l'intérieur du Secrétariat

Mobilisation du réseau de référents

9. En application de la résolution 69/324 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de continuer à développer le réseau de référents qui assistaient le Coordonnateur pour le multilinguisme, tous les chefs de département et de bureau, y compris des commissions régionales et des bureaux hors Siège, ont été invités à nommer un fonctionnaire qui jouerait le rôle de référent. En décembre 2016, la plupart d'entre eux avaient nommé un ou plusieurs référents.

10. Un tableau récapitulatif des activités prescrites a été distribué à tous les départements et bureaux afin de mieux faire connaître l'importance que les États Membres attachent au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation. Le rôle du Coordonnateur a été expliqué aux référents, ainsi que les responsabilités qui leur incombaient¹.

11. La Coordinatrice pour le multilinguisme continuera de se réunir régulièrement avec les référents du réseau. Ces derniers seront invités à apporter leur soutien à l'enquête sur la situation du multilinguisme qu'elle réalisera à l'échelle du Secrétariat en 2017 en vue de relever et d'analyser les difficultés et de recommander les mesures qui s'imposent.

Mise au point d'une ligne d'action cohérente en matière de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat

12. Le 5 mai 2016, en réponse à l'Assemblée générale, qui avait souligné que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, supposait la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, la Coordinatrice a présenté au Comité de gestion les conditions à remplir pour que le multilinguisme soit une réalité à l'échelle du Secrétariat. Elle a insisté sur la responsabilité collective de tous les départements et bureaux et de leurs chefs s'agissant de l'intégration systématique du multilinguisme dans leurs programmes de travail et

¹ Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/hq/dgacm/multilingualism.shtml>.

leurs activités, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication. Elle a également fait part des préoccupations exprimées par les États Membres, concernant notamment les politiques de ressources humaines et d'achat, les déséquilibres entre les langues observés sur les sites Web de l'Organisation et les dispositifs de responsabilisation destinés à faire progresser le multilinguisme. Elle a précisé la nature de l'assistance que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pourrait apporter aux entités du Secrétariat, notamment l'accès à des outils de traduction assistée par ordinateur, la formation technique du personnel dont les fonctions exigent des compétences linguistiques, l'élaboration de directives harmonisées sur le contrôle de la qualité, et la fourniture de conseils d'expert sur des questions touchant aux langues et à la gestion de la traduction.

13. Lors de cette réunion, le Comité de gestion a décidé de faire ce qui suit : a) approuver la ligne d'action proposée pour faire progresser le multilinguisme et encourager tous les chefs de département et de bureau à prévoir dans leurs plans de travail les moyens nécessaires pour faire vivre le multilinguisme; b) demander à la Coordinatrice de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans l'exécution des mandats; c) demander à la Coordinatrice de jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'un cadre d'action cohérent qui serait officialisé par une circulaire du Secrétaire général et permettrait de guider les travaux de toutes les entités du Secrétariat; d) approuver l'utilisation des directives du Département de l'information sur le multilinguisme; e) demander au Bureau de la gestion des ressources humaines d'examiner la manière dont les connaissances linguistiques sont évaluées durant le processus de sélection du personnel, en particulier dans les missions; f) demander à tous les départements et bureaux de recenser les mesures et les meilleures pratiques à adopter à court, moyen et long termes pour renforcer et faciliter la mise en pratique du multilinguisme dans le cadre des ressources disponibles.

14. Forte de l'appui que la direction du Secrétariat lui a exprimé, la Coordinatrice est en train d'élaborer un cadre d'action pour l'ensemble du Secrétariat qui fournira des orientations à toutes les entités du Secrétariat dans l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme. Il comportera quatre axes : la sensibilisation de toutes les parties prenantes, l'intégration du multilinguisme dans les politiques et activités du Secrétariat, le suivi et l'évaluation des progrès et des résultats obtenus, et le renforcement des connaissances. Y seront également décrites les attributions des différentes parties prenantes, y compris celles du Coordinateur.

Priorités

15. La Coordinatrice aura pour objectifs prioritaires de nouer des relations de travail avec toutes les parties prenantes, pour tous les groupes linguistiques, d'apporter un appui aux organes intergouvernementaux au titre des points correspondants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de faire des recommandations au Secrétaire général sur l'intégration du multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans les activités du Secrétariat.

Programme de travail pour l'exercice biennal 2017-2018

16. La Coordonnatrice se chargera des activités suivantes :

- a) Porter régulièrement la question du multilinguisme à l'attention de la direction du Secrétariat de l'Organisation;
- b) Étudier les pratiques et politiques linguistiques d'autres entités du système des Nations Unies ou d'autres organisations internationales;
- c) Élaborer un cadre d'action cohérent en matière de multilinguisme pour guider le Secrétariat dans l'exécution des mandats y afférents;
- d) Élaborer et mettre à jour une matrice d'action globale;
- e) Mettre au point des outils de collecte de données de façon à faciliter l'examen de l'état de l'exécution des mandats y afférents;
- f) Rencontrer et consulter régulièrement les référents faisant partie du réseau;
- g) Apporter son appui aux journées des langues des Nations Unies et aux manifestations connexes et sonder les parties prenantes à propos de la mise en place d'une « semaine du multilinguisme »;
- h) Tirer parti, entre autres, du concours de traduction Saint-Jérôme, des liens établis avec les universités qui ont signé avec l'Organisation un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique, de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications et d'autres manifestations pour sensibiliser à la question du multilinguisme;
- i) Superviser l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme, tenir des consultations selon que de besoin et présenter des recommandations à la direction du Secrétariat.

C. Activités de sensibilisation auprès des États Membres et d'autres parties prenantes

17. La stratégie de sensibilisation actuellement mise en œuvre consiste notamment à renforcer le partenariat avec les parties prenantes suivantes : a) les États Membres, notamment des groupes importants tels que le Groupe des ambassadeurs francophones et le Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies; b) les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales fondées sur une langue en partage, notamment par l'intermédiaire d'instances telles que la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (réseau IAMLADP).

18. Le dialogue permanent engagé avec les États Membres et les autres parties intéressées permet d'évaluer le degré de satisfaction des États Membres et d'autres clients s'agissant de la mise en pratique du multilinguisme.

19. Pour favoriser l'adoption d'une stratégie concertée en matière de multilinguisme, des pratiques optimales ont été mises en commun dans le cadre de rencontres avec le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de

secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et avec des membres du réseau IAMLADP.

20. Sous la direction de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en sa qualité de Présidente de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, la Déclaration de Vienne² sur le multilinguisme a été adoptée le 22 juin 2016 par 130 représentants de 60 organisations internationales. Dans ce texte, les responsables des services linguistiques et de conférence des organisations membres du réseau IAMLADP ont déclaré notamment que le multilinguisme constituait une valeur fondamentale des organisations internationales. Les organisations membres ont également rappelé la résolution 50/11 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souligné que le multilinguisme était le corollaire de l'universalité des Nations Unies, et que cela impliquait pour chaque État Membre, quelle que soit la langue officielle dans laquelle il s'exprimait, le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres. Les organisations ont décidé de placer le multilinguisme au premier rang de leurs priorités en adoptant notamment des directives opérationnelles pour lui donner corps. Elles ont aussi décidé de redoubler d'efforts pour mutualiser les meilleures pratiques et les solutions novatrices à même de faciliter la prise en compte systématique du multilinguisme.

21. Les contacts ainsi entretenus avec différentes parties prenantes, dont des organisations de la société civile, permettent de recenser les difficultés communes rencontrées dans l'ensemble du Secrétariat. Ils permettent également d'obtenir des soutiens pour la promotion de manifestations linguistiques, dont les journées des langues des Nations Unies. Sur ce point, le Coordonnateur donnera des orientations et des conseils, notamment en définissant clairement les responsabilités, afin d'appuyer les efforts déployés par toutes les entités du Secrétariat en vue de s'assurer le concours de partenaires extérieurs.

III. Rôle des départements et bureaux concernant l'intégration du multilinguisme au Secrétariat

A. Gestion

Intégration du multilinguisme au Secrétariat

22. Plusieurs départements et bureaux ont mis en évidence les liens existant entre le multilinguisme et leurs mandats ou domaines de responsabilité. Même si le multilinguisme est considéré comme concourant à l'accomplissement de la mission de l'Organisation, les exigences en matière de multilinguisme sont incorporées à très peu de lettres de mission des chefs de départements ou de bureaux. Ces dernières ont certes toutes en commun un objectif relatif à la publication en temps voulu de la documentation, mais il n'y est fait aucune mention de sa distribution en même temps dans les six langues officielles. Seules 3 lettres de mission sur 33, à savoir celles des chefs du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et de l'Office des Nations Unies à Genève, font explicitement référence aux langues, et il n'est question de

² Disponible sur le site de l'IAMLADP : www.iamladp.org.

multilinguisme à proprement parler que dans le cas du Département de l'information et de l'Office des Nations Unies à Genève. Lorsque les lettres de mission comportent des considérations d'ordre linguistique, le multilinguisme est intégré de manière systématique dans les activités des entités correspondantes.

23. Des mécanismes de responsabilisation plus clairs seront proposés en vue de favoriser l'intégration du multilinguisme dans les activités du Secrétariat, conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

24. Sur les 38 programmes du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019³, lesquels transposent les mandats existants sous forme d'objectifs concrets, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès, seuls trois mentionnent la question des langues ou celle du multilinguisme⁴.

25. Pour que le multilinguisme soit effectivement intégré dans l'ensemble du Secrétariat, tous les départements et bureaux seront encouragés à mieux faire ressortir, dans les parties du projet de cadre stratégique qui les concernent, les moyens nécessaires pour faire vivre le multilinguisme.

Gestion des conférences

26. Les innovations en faveur de l'égalité des langues et du multilinguisme ont été présentées dans des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences et leurs dossiers d'information complémentaires (voir [A/71/116](#) et [A/70/122](#)). Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [70/305](#) sur la revitalisation de ses travaux, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences étudie actuellement la possibilité de publier le *Journal des Nations Unies* dans les six langues officielles tout au long de l'année.

27. De nombreux autres départements et bureaux se consacrent, à des degrés divers, à des activités de traduction, étant donné que les textes des publications non officielles et des sites Web ne sont généralement pas traduits par les services de conférence du Secrétariat. Ces traductions sont faites par des personnes aux profils divers, qu'il s'agisse de traducteurs indépendants qualifiés ou de fonctionnaires de l'Organisation, de Volontaires des Nations Unies, de stagiaires ou d'étudiants qui ne sont pas linguistes de métier. De nombreux départements et bureaux ont donc manifesté le souhait de disposer d'un logiciel de traduction assistée par ordinateur pour parvenir à une plus grande égalité entre les six langues officielles.

28. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prendra la tête des efforts menés par le Secrétariat en vue d'améliorer la cohérence sur les questions ayant trait aux langues en donnant des orientations générales, selon que de besoin, à toutes les entités du Secrétariat, dont les commissions régionales. Le cas échéant, le Département pourra aussi, moyennant remboursement, fournir son logiciel de traduction assistée par ordinateur et former le personnel d'autres entités du Secrétariat.

³ Disponibles à l'adresse suivante: <http://www.un.org/en/ga/cpc/56/docs56.SHTML>

⁴ Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/71/6 \(Prog. 1\)](#)], Programme 24 (Information) [[A/71/6 \(Prog. 24\)](#)] et Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/71/6 \(Prog. 25\)](#)].

Gestion des ressources humaines

Politiques

29. Le Département de la gestion a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de mettre en pratique le multilinguisme à l'échelle du Secrétariat et de faire respecter le principe de l'égalité des langues de travail, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment celles relatives à la gestion des ressources humaines.

30. Ainsi, le Bureau de la gestion des ressources humaines a publié une fiche d'information en français, qui comporte des conseils sur la marche à suivre pour présenter sa candidature à un poste en passant par Inspira⁵. Il a également lancé le Portail des ressources humaines, qui permet au personnel du Secrétariat d'avoir accès en ligne à des informations utiles et à jour, en anglais et en français, sur les ressources humaines. Ce portail donne accès au Manuel de gestion des ressources humaines, disponible dans les langues de travail de l'Organisation. Il est actuellement en train d'être actualisé et contiendra bientôt des informations concernant la formation continue et les perspectives de carrière. **Que ce soit dans le cadre du développement du portail ou de l'élaboration de politiques, le Bureau prendra dûment en considération le principe de l'égalité des langues de travail au Secrétariat.**

Recrutements et affectations

31. Au Département de l'appui aux missions, qui publie tous les avis de vacance de postes civils en anglais et en français⁶, les candidats ont le choix de passer les épreuves techniques écrites et les entretiens d'appréciation des compétences en anglais ou en français. Les responsables de groupes professionnels ont par ailleurs les moyens d'examiner et d'évaluer les candidatures présentées dans l'une ou l'autre langue.

32. Le Département de l'appui aux missions a décidé d'établir des listes de réserve en fonction des connaissances linguistiques des candidats, afin de pouvoir répondre à la demande de déploiement rapide dans les missions de paix. Le Département est également en train de mettre au point un outil qui permettra de mieux cerner les connaissances linguistiques recherchées pour les postes à pourvoir, notamment dans les missions en phase de démarrage dans des pays arabophones ou hispanophones.

33. Le Département a également publié divers documents d'information en anglais et en français, certains étant également disponibles en espagnol.

34. Compte tenu des besoins actuels de l'Organisation, la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, l'initiative phare du Département de l'appui aux missions en faveur de l'égalité des sexes dans les équipes de direction des missions de paix, a fait des compétences linguistiques une priorité. La filière compte 150 membres, dont 111 parlent l'arabe, l'espagnol ou le français en plus de l'anglais. Des visites d'information ont été organisées en

⁵ La fiche « Comment postuler depuis Inspira » est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://careers.un.org/lbw/attachments/inspira-comment-postuler.pdf>. Elle est tirée de la version révisée (2015) du manuel établi à l'intention des candidats postulant par Inspira.

⁶ Les avis de vacance qui concernent des postes soumis à recrutement local sont toutefois publiés en anglais uniquement (et parfois dans une autre langue si cela s'impose).

Algérie, en Égypte, en Éthiopie, en France (notamment au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie), en Jordanie, au Mali, au Sénégal et en Tunisie.

35. Au Département des affaires politiques, où les compétences linguistiques du personnel sont jugées indispensables pour couvrir une grande diversité d'événements politiques, les compétences linguistiques requises pour les postes d'officier traitant sont arrêtées en fonction des besoins de chaque groupe et de la zone géographique concernée. Les connaissances linguistiques de chaque candidat sont ensuite évaluées par une épreuve écrite et un entretien.

36. Le Département accorde une attention particulière aux aptitudes linguistiques, également fort utiles dans les activités de médiation. Les spécialistes des affaires politiques qui maîtrisent l'arabe ou le français sont régulièrement encouragés à postuler en vue d'intégrer l'Équipe de médiateurs de réserve ou de figurer sur la liste de réserve des médiateurs.

37. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est en train d'étendre sa présence sur le terrain et reçoit des communications émanant d'États Membres et d'États parties dans un grand nombre de langues, accorde une plus grande place au multilinguisme dans la sélection et l'affectation de son personnel.

38. La maîtrise de l'anglais et du français et, dans certains cas, de l'arabe, de l'espagnol ou du russe, est souvent exigée dans les avis de vacance qui concernent le Bureau des affaires juridiques, en particulier lorsqu'il s'agit de postes à vocation juridique ou éditoriale, pour lesquels il est indispensable de pouvoir relire des documents en plusieurs langues.

39. Des critères linguistiques stricts sont énoncés dans les avis de vacance qui concernent le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, et une évaluation approfondie des connaissances linguistiques se fait tout au long de la procédure de recrutement pour les affectations visant certaines régions, le Bureau devant continuer de s'acquitter des mandats prescrits dans les six langues officielles de l'Organisation.

40. Au Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève, les fonctionnaires doivent avoir une bonne maîtrise de l'anglais et du français pour pouvoir évaluer les candidatures, participer aux activités de sensibilisation et bien communiquer avec le personnel.

41. Pour travailler dans les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans lesquels des langues officielles autres que l'anglais sont parlées, il est généralement exigé de parler couramment plus d'une langue officielle de l'Organisation. Lors des entretiens, le jury est susceptible de poser des questions dans toute langue dont la maîtrise est requise. Si des compétences linguistiques particulières sont jugées souhaitables, les candidats qui les possèdent sont avantagés lors de la sélection.

42. À la Commission économique pour l'Europe, la maîtrise de langues autres que l'anglais, généralement le français, le russe ou les deux, est souvent exigée ou souhaitée de par la nature des travaux et la composition de la Commission.

43. À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tous les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et la plupart des membres du

personnel local sont tenus de parler couramment l'anglais et l'espagnol⁷. Tous les avis de vacance concernant des postes d'administrateur sont publiés en anglais, en espagnol et en français. Soucieuse de favoriser le multilinguisme, la Commission s'efforce de produire davantage de contenu en anglais et, dans une moindre mesure, en français et en portugais.

44. À la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le multilinguisme est considéré comme l'étau d'autres compétences, telles que la communication, le discernement et la prise de décisions, la planification et l'organisation, et la créativité. La Commission publie ses avis de vacance en anglais, en français et parfois en arabe, et étudie attentivement les dossiers des candidats qui maîtrisent trois, ou au moins deux, des langues officielles de l'Organisation. La majorité des fonctionnaires de la Commission sont par conséquent bilingues, voire trilingues.

45. Le Comité de gestion ayant décidé d'examiner la manière dont les connaissances linguistiques sont évaluées dans le cadre des procédures de recrutement, la Coordonnatrice sera invitée à prêter son concours au Bureau de la gestion des ressources humaines, notamment en faisant remonter les meilleures pratiques et les retours d'expérience émanant d'entités dont la structure est comparable à celle de l'ONU.

46. La Coordonnatrice devra favoriser une approche des compétences linguistiques du personnel qui soit basée sur les connaissances, l'objectif étant d'appliquer les dispositions voulues de la résolution 69/324 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a notamment invité le Secrétaire général à tenir compte s'il y a lieu des compétences linguistiques dans le cadre du dispositif de mobilité.

47. Pour réduire les déséquilibres qui existent entre les langues et respecter la parité des langues de travail prescrite au Secrétariat, la Coordonnatrice s'attachera à faire connaître l'importance qu'il y a à veiller à ce que les avis de vacance de postes précisent que la connaissance de l'une ou l'autre des langues de travail du Secrétariat est exigée, à moins que l'exercice des fonctions attachées au poste considéré ne requière la maîtrise de l'une de ces deux langues plutôt que de l'autre, comme l'a demandé l'Assemblée générale à maintes reprises dans ses résolutions relatives la gestion des ressources humaines, y compris la résolution 71/263.

48. Conscient, comme cela a été réaffirmé dans la résolution 71/263 de l'Assemblée générale, que les échanges entre le personnel des Nations Unies et la population locale dans les bureaux extérieurs sont essentiels et que les compétences linguistiques constituent un élément important aux fins des procédures de sélection et de formation, la Coordonnatrice veillera à ce qu'une bonne connaissance des langues officielles parlées dans le pays de résidence soit considérée comme un atout supplémentaire.

49. En parallèle, la Coordonnatrice collaborera avec les entités du Secrétariat concernées, notamment le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de l'appui aux missions, pour faciliter l'élaboration de directives

⁷ Au siège sous-régional pour les Caraïbes, où l'anglais est plus répandu, le niveau d'espagnol exigé est moins élevé.

visant à aider les responsables des postes à pourvoir à faire en sorte que les exigences linguistiques énoncées dans les avis de vacance répondent aux besoins de l'Organisation, tout en n'empiétant pas sur leurs prérogatives et en respectant le principe de la parité linguistique et tous les autres mandats, règles et règlements applicables.

Formation

50. Le Département de la gestion a contribué à institutionnaliser le multilinguisme en favorisant l'apprentissage des langues dans l'ensemble du Secrétariat. Conscient qu'il importe d'avoir un corps de fonctionnaires multilingue au Secrétariat, le Département a pris l'initiative de créer le Centre de formation de l'ONU pour le multilinguisme et les perspectives de carrière, qui accueille le Programme d'enseignement des langues et des techniques de communication.

51. Pour mieux répondre aux besoins des missions sur le terrain, et comme l'a demandé l'Assemblée générale, il a été créé, dans le cadre de ce programme, un groupe des services d'apprentissage de langues chargé de répondre aux besoins observés sur le terrain en la matière et de fournir des outils et des supports de formation, d'élaborer des directives visant à assurer l'harmonisation des programmes de formation linguistique et de dispenser des conseils aux responsables des ressources humaines en poste dans les bureaux hors Siège. Le Programme, qui bénéficie du concours des opérations de maintien de la paix, offre aux membres du personnel de terrain une formation visant à leur permettre d'améliorer leur expression écrite et leur aptitude à communiquer, en anglais et en français.

52. Le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est employé à normaliser l'Examen d'aptitudes linguistiques, de manière à garantir que les diplômés possèdent le même niveau de maîtrise dans toutes les langues et de réaliser ainsi l'objectif de l'égalité entre les six langues officielles.

53. Les mesures d'incitation à l'étude des langues pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, auparavant conditionnées par la réussite à l'Examen d'aptitudes linguistiques, ayant pris fin en application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale, la Coordonnatrice devra encourager la mise en place de mesures novatrices, en collaboration avec toutes les parties prenantes intéressées, pour continuer de promouvoir l'équilibre linguistique au sein de l'Organisation.

54. Certains départements et bureaux appliquent les principes du multilinguisme dans la formation générale dont bénéficie leur personnel.

55. Le multilinguisme a été intégré au Bureau des affaires juridiques, la formation sur le droit et la pratique des traités étant régulièrement proposée en anglais et en français.

56. Au Département de l'appui aux missions, les documents d'orientation et de formation sont disponibles en plusieurs langues. Sur les 19 documents de ce type mis à disposition par le Service intégré de formation, 8 sont multilingues. Le Département a en outre organisé des sessions de formation en anglais, en espagnol et en français, en fonction du profil linguistique des participants. Dans les missions francophones, les sessions de formation initiale obligatoire ont toutes été animées en français, pour l'ensemble du personnel.

57. Au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la formation destinée au personnel des bureaux extérieurs a régulièrement été dispensée dans des langues autres que l'anglais.

58. Pour des enquêtes et des ateliers sur les compétences en matière de règlement des différends et des thèmes connexes qu'ils ont organisés, les bureaux régionaux du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ont utilisé des supports en anglais, en arabe, en espagnol ou en français, en fonction du profil linguistique des participants. Le Bureau s'efforce de mettre à disposition du matériel de formation dans les langues les mieux adaptées au public visé, l'objectif suprême étant de garantir à l'ensemble du personnel un accès égal aux services qu'il propose de manière à créer un environnement de travail harmonieux. Il étudie actuellement le moyen de mettre à disposition l'ensemble de ses supports d'information dans les six langues officielles de l'Organisation.

Achats

59. Pour répondre à l'exigence d'équité et de transparence de ses procédures, la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion) a fait en sorte que le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le portail en ligne commun aux organismes du système, soit disponible en anglais, en espagnol et en français⁸. Dans le même esprit, le Manuel des achats⁹, publication phare de la Division, existe dans ces trois langues, ainsi que des documents juridiques importants. D'autre part, la Division a publié la brochure intitulée en français « Faire affaire avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » dans les six langues officielles dans le but de susciter l'intérêt du secteur privé.

60. La Division des achats a chargé six fonctionnaires, un par langue officielle, d'aider les fournisseurs qui le souhaitent à suivre la procédure d'enregistrement dans la langue cible¹⁰. Au cours de la période considérée et à la demande de certains États Membres, la Division a organisé des réunions d'information en anglais, en chinois et en russe. Ses représentants sur le terrain ont également offert des séances de formation dans la langue nationale du pays d'accueil, lorsqu'il s'agit d'une langue officielle de l'ONU.

61. Situé dans un pays germanophone, l'Office des Nations Unies à Vienne, qui respecte rigoureusement les politiques de la Division des achats, s'est en outre attaché à aider les fournisseurs locaux à comprendre les procédures et à susciter leur intérêt en vue d'un éventuel partenariat commercial avec l'Organisation. Les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont pris l'initiative de rédiger les statuts, les cahiers des charges et d'autres documents relatifs aux achats dans la langue du pays afin de favoriser la concurrence¹¹.

⁸ Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies est également disponible en portugais, à la demande et avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la santé.

⁹ Le Manuel des achats est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/ptd/about-us/procurement-manual.

¹⁰ La liste de ces fonctionnaires est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/ptd/vendors/vendor-registration-0.

¹¹ D'une manière générale, tous les bureaux des Nations Unies sont censés utiliser la langue du pays dans les documents relatifs aux achats si cela s'avère nécessaire pour favoriser la concurrence.

Gestion des savoirs

62. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a entrepris de mesurer la satisfaction des utilisateurs de ses services par plusieurs moyens, notamment en organisant une enquête électronique annuelle sur les services de conférence, dont le questionnaire est disponible dans les six langues officielles, ainsi que des réunions d'information à l'intention des États Membres portant sur chacune des six langues (voir A/71/116, sect. VII).

63. Le Département a par ailleurs amélioré ses pratiques de référence et ses retours d'expérience grâce à sa participation à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications.

64. De manière générale, la plupart des départements et des bureaux ont déclaré avoir eu des difficultés à réunir des informations utiles à l'établissement du présent rapport en raison de l'absence de données ventilées par langue, y compris dans les services de gestion des ressources humaines.

B. Information et communication

Services des publications et bibliothèques

65. Le Département de l'information a inauguré shop.un.org, sa nouvelle plateforme de commerce électronique, dans les six langues officielles. Certaines publications en vente sur le site sont également disponibles dans d'autres langues. Il a également piloté le projet visant à faire autoriser la traduction d'un grand nombre de publications phares.

66. Le Département a en outre inauguré la « UN iLibrary », première plateforme numérique globale dédiée à la recherche de contenus émanant de l'ONU; tout un chacun peut consulter, partager et utiliser les contenus gratuitement. La plateforme, qui comprend de nombreuses ressources multilingues, est actuellement disponible en anglais, en français et en japonais. Les versions anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe devraient voir le jour en 2017 si les moyens techniques le permettent.

67. La Bibliothèque du Siège de l'Organisation des Nations Unies a continué de développer divers outils et services multilingues. Elle a également collaboré avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève pour numériser les archives multilingues de l'Organisation.

68. Le Département de l'information a continué de publier dans les six langues officielles de l'Organisation des documents de référence, comme le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité et divers manuels de médiation.

69. Le Bureau des affaires juridiques a publié et mis à jour des ressources multilingues comme le *Recueil des Traités des Nations Unies*, qui rassemble des documents en 150 langues. Les différentes divisions du Bureau ont elles aussi produit des contenus en plusieurs langues. Enfin, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international administre une base de données de jurisprudence multilingue et une bibliothèque de droit.

Services audiovisuels

70. Le Département de l'information a noué ou renouvelé des partenariats dans le but d'élargir la portée de ses émissions de radio et de télévision.

71. Au cours de la partie principale de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, le Département de l'information a élargi son offre de webdiffusion à la demande dans les six langues officielles à toutes les séances plénières de l'Assemblée, y compris le débat général, ainsi qu'aux séances publiques du Conseil de sécurité. Le Département continuera de proposer ces services.

Communiqués de presse (réunions)

72. Le Département de l'information a continué de produire rapidement des communiqués précis et complets sur l'ensemble des réunions intergouvernementales ouvertes au public et certaines conférences de presse tenues au Siège ou ailleurs, en anglais et en français, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié, ces activités étant prévues au budget.

Centres d'information des Nations Unies

73. En 2016, le réseau des centres d'information des Nations Unies a continué de travailler quotidiennement en anglais, arabe, espagnol, français et russe, ainsi que dans 53 langues locales. Ces centres ont joué un rôle majeur dans l'intérêt suscité par les grandes manifestations et activités organisées par l'ONU, notamment celles liées aux thèmes du développement durable, des changements climatiques, des réfugiés et des migrants, ainsi que la nomination du Secrétaire général.

Sites Web, médias sociaux et applications

74. Le Département de l'information a élaboré des normes minimales pour le multilinguisme sur les sites Internet de l'ONU¹². Il a également fourni des directives détaillées et des considérations techniques à prendre en compte lors de l'élaboration ou de la maintenance des sites. À l'heure actuelle, le Département possède, administre ou tient à jour 195 sites Web regroupés sous un seul nom de domaine, dont 178 sont disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation. Certains bureaux, comme le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, s'attachent à appliquer le principe de l'égalité entre les langues en actualisant toutes les versions simultanément.

75. Les départements et bureaux très présents sur le terrain, tels que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont considérablement progressé sur la voie du multilinguisme, sur les sites Web comme dans les médias sociaux, l'objectif étant de toucher un public aussi large que possible. D'autres entités du Secrétariat, comme le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau des affaires de désarmement, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et les commissions

¹² Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sections/web-governance/minimum-standards-multilingualism-united-nations-websites/index.html>.

régionales, ont elles aussi joué un rôle capital dans le développement et la mise en ligne de contenus dans diverses langues. Cette présence multilingue de l'Organisation sur le Web a également aidé certaines entités du Secrétariat à assurer une plus grande cohérence linguistique. La CEPALC est actuellement en train de regrouper ses nombreux sites et pages Web dans des plateformes moins nombreuses.

76. Pour faciliter la traduction des sites Web de l'ONU, le Département de l'information a conclu des partenariats avec l'Université linguistique d'État de Minsk et l'École normale de Shanghai.

77. De nombreuses applications mobiles développées par des entités du Secrétariat sont désormais disponibles en plusieurs langues. C'est notamment le cas de l'application audio de l'ONU, qui permet aux utilisateurs de suivre en direct les réunions et leur donne accès aux contenus audio du Centre d'actualités de l'ONU, et de l'application « actualités » grâce à laquelle ils peuvent se tenir informés des dernières nouvelles concernant l'Organisation. **Le Département de l'information va tenir compte du principe du multilinguisme dans les directives portant sur la production d'applications, auxquelles son groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications met actuellement la dernière main.**

78. L'utilisation des médias sociaux s'est révélée être un moyen efficace de diffuser des contenus originaux dans plusieurs langues, l'objectif étant d'intéresser des locuteurs de diverses langues sans devoir systématiquement recourir à la traduction.

79. **Le Département de l'information profitera de la mise à jour de ses directives relatives aux médias sociaux pour y ajouter des informations concernant le multilinguisme. Il entend également intégrer le principe du multilinguisme à la politique institutionnelle relative aux médias sociaux, qu'il rendra bientôt publique et qui s'appliquera à l'ensemble des entités du Secrétariat.**

C. Activités de sensibilisation

Sensibilisation auprès des établissements d'enseignement

80. Pour mieux faire connaître les journées internationales, le Département de l'information a créé, amélioré et tenu à jour de nombreux sites Web multilingues. Des supports promotionnels ont été élaborés par le Département et le réseau des centres d'information des Nations Unies dans le cadre des programmes commémoratifs des Nations Unies. Le Département de l'information a collaboré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour produire des visuels attrayants dans les six langues officielles.

81. En 2016, pour la troisième édition du concours de dissertation « Many languages, one world » (Une multitude de langues, un seul monde) organisé par le Département de l'information en partenariat avec ELS Education services, une institution privée, 3 600 textes ont été reçus de 165 pays et 2 500 universités. En tout, 60 lauréats ont été choisis, soit 10 par langue officielle, dans le respect du principe de l'égalité des langues.

Sensibilisation en vue de préparer la relève

82. Pour appuyer les efforts de planification de la relève menés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, un nouveau site Web consacré aux carrières linguistiques à l'ONU¹³ a été lancé dans les six langues officielles. Plusieurs plateformes ont été mises en place sur les médias sociaux pour mieux faire connaître les débouchés professionnels qui s'offrent à l'ONU pour les linguistes et ce, dans les différents lieux d'affectation, langues et groupes professionnels.

83. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a consolidé le réseau d'universités ayant signé avec l'Organisation un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique. Il comprend aujourd'hui 23 établissements d'enseignement supérieur de toutes les régions du monde et couvre les six langues officielles¹.

84. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui pilote les efforts visant à publier davantage de contenu en russe, a noué un partenariat avec des institutions spécialisées afin de renforcer les aptitudes des professionnels des langues qui traduisent ou interprètent à partir du russe.

85. Cette action multiforme, associant des politiques énergiques de sensibilisation, de communication et de formation, a poussé un grand nombre de personnes qualifiées, représentant une base géographique plus large, à faire acte de candidature aux stages, rémunérés ou non, aux postes permanents vacants et aux concours de recrutement de personnel linguistique. Ces efforts devraient permettre d'accroître sensiblement le nombre de traducteurs et d'interprètes qualifiés pouvant travailler dans les divers centres de conférence.

86. La cinquième conférence des universités ayant signé avec l'Organisation un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique, qui se tiendra au Siège de l'ONU en avril 2017, concourra à surmonter les difficultés de la planification de la relève et à satisfaire ainsi les besoins de l'Organisation à long terme en matière de multilinguisme.

D. Problèmes rencontrés et solutions novatrices apportées par les départements et bureaux

Sensibilisation

87. La Commission économique pour l'Europe se prépare à ajouter sur son site Web une page spéciale, comportant des liens vers toutes les ressources utiles, afin de mieux faire connaître la vocation multilingue de l'Organisation et l'importance que le multilinguisme revêt pour en réaliser les objectifs.

88. Tous les bureaux hors Siège de l'Organisation seront encouragés à avoir une page spéciale consacrée au multilinguisme sur leur site Web, compte tenu de la nature transversale du multilinguisme et de l'importance que l'Assemblée

¹³ <https://languagecareers.un.org/fr>.

générale lui accorde, en tant que valeur fondamentale de l'Organisation. La Coordonnatrice sera invitée à donner des orientations en rassemblant les ressources utiles, les retours d'expérience, les meilleures pratiques, ainsi que d'autres documents importants sur iSeek, l'intranet du Secrétariat, en plus de les afficher sur le site du Département.

Surmonter les obstacles concernant la traduction des supports de communication

89. Le Bureau des affaires juridiques a constaté que la mise en pratique du multilinguisme variait considérablement d'une division ou d'une section à l'autre, certaines d'entre elles invoquant des obstacles tels que le manque de ressources, y compris de personnel ayant les compétences linguistiques idoines, tandis que d'autres mettaient en cause la qualité inégale des services de traduction externalisés.

90. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait appel à ses bureaux de pays et ses bureaux régionaux, ainsi qu'aux Volontaires des Nations Unies, pour offrir des supports dans plusieurs langues dans le cadre de la campagne de mobilisation qu'il a menée en préparation du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016.

91. Plusieurs départements et bureaux ont dit souhaiter recevoir des orientations du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui occupe un rôle de chef de file dans la gestion de la documentation, afin de bénéficier de son savoir-faire dans les domaines de l'externalisation des travaux de traduction, des normes de qualité et de productivité et du contrôle de la qualité. La coopération sera encouragée à cet égard, moyennant remboursement si nécessaire, en vue d'améliorer la cohérence et de gagner en efficacité. Ainsi, en novembre 2016, le Centre d'information des Nations Unies à Moscou a tenu, en partenariat avec le Département, le septième atelier annuel avec les universités régionales signataires d'un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique.

92. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a créé de nouveaux postes d'assistant site Web en arabe, espagnol et français dans ses lieux d'affectation hors siège pour répondre à la demande de traductions destinées à être publiées sur son site et aider à la promotion de contenus dans plusieurs langues sur les médias sociaux.

93. Le Département des affaires économiques et sociales envisage de recourir à des outils de traduction assistée par ordinateur pour offrir de la documentation dans d'autres langues. Une autre option proposée par le Département serait de constituer un vivier de fonctionnaires polyglottes qui pourraient se porter volontaires pour prendre part à des activités exigeant des compétences linguistiques particulières, telles que la traduction de sites Web.

94. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences proposera, dans les limites des ressources disponibles, de former du personnel d'autres départements et bureaux à l'utilisation d'outils de traduction assistée par ordinateur.

95. Le Département des affaires économiques et sociales utilise de plus en plus de documents visuels et multimédias, privilégiant ainsi les modes de discours qui

comportent moins de texte et exigent donc moins de traduction, tels que les vidéos et les graphiques d'information.

96. Lorsqu'il actualisera ses lignes directrices sur les médias sociaux et élaborera des documents d'information à l'intention des responsables des médias sociaux du Secrétariat, le Département de l'information sera invité à prendre en compte les recommandations visant à intégrer le multilinguisme, notamment en fournissant des conseils pratiques pour réduire le volume du contenu à traduire.

Favoriser le développement d'un corps de fonctionnaires multilingue

97. Le Bureau de la déontologie a fait appel aux compétences et connaissances linguistiques de ses fonctionnaires, stagiaires et consultants pour communiquer et produire des documents dans plusieurs langues et intégrer systématiquement le multilinguisme dans ses activités, tout en faisant le meilleur usage possible de ses ressources.

98. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a proposé d'établir un fichier de formateurs, consultable par langue d'enseignement, ce qui permettrait de dispenser des cours dans un plus grand nombre de langues, avec les retombées bénéfiques à long terme que cela suppose.

99. Dans le même ordre d'idées, pour ses activités de sensibilisation, le Bureau de l'administration de la justice a choisi les fonctionnaires dont les connaissances linguistiques correspondaient à la langue ou aux langues de travail du bureau bénéficiaire.

100. Toutes les entités du Secrétariat seront invitées à faire l'inventaire des compétences linguistiques du personnel, l'objectif étant de contourner l'obstacle que constitue la nécessité d'obtenir des traductions de qualité en fournissant, par exemple, des contenus originaux dans plusieurs langues. Un tel inventaire permettra de recenser les fonctionnaires qui ont les combinaisons linguistiques nécessaires pour communiquer oralement dans diverses langues et ainsi assurer des actions de formation ou de sensibilisation, entre autres.

101. Dans le processus de sélection du personnel, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme accorde de plus en plus la priorité aux candidats maîtrisant autant de langues officielles de l'ONU que possible.

102. De même, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires envisage d'accorder davantage d'attention aux compétences linguistiques au stade du recrutement, notamment la maîtrise de plus d'une des six langues officielles, une pratique établie dans d'autres entités des Nations Unies attachées aux mêmes principes, à l'instar du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui, compte tenu de la nature de ses activités, exige la maîtrise d'au moins deux des six langues officielles.

103. Dans le domaine du perfectionnement du personnel, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a proposé d'inclure des cours de langue dans son programme d'enseignement de base aux sièges et en dehors, ce qui permettrait d'enrichir les connaissances linguistiques de son personnel.

104. Pour intégrer le multilinguisme dans ses activités, le Département des affaires économiques et sociales a préconisé plusieurs pistes, qui devront faire l'objet de

nouvelles consultations avec le Département de la gestion, par exemple d'exiger la maîtrise de plusieurs langues pour certains postes, de reconnaître l'apprentissage des langues dans les évaluations annuelles du personnel ou de tenir compte de la maîtrise des langues dans le cadre de l'organisation des carrières.

105. Toutes les entités du Secrétariat seront invitées à prendre dûment en considération les besoins linguistiques au moment du classement des postes. L'Organisation considérant que le multilinguisme est une valeur fondamentale, des efforts doivent être faits en ce sens, de façon à favoriser la mobilité des fonctionnaires, le dynamisme et les capacités d'adaptation.

106. Toutes les entités du Secrétariat devraient encourager leur personnel à bénéficier des programmes de formation linguistique offerts au Siège, dans tous les centres de conférence et bureaux hors Siège, y compris à distance. Les incitations à l'étude des langues ayant été supprimées pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, il faudrait mettre en place de nouvelles mesures d'encouragement. Souligner l'apprentissage des langues dans le cadre de l'évaluation annuelle des fonctionnaires ou tenir compte des compétences linguistiques dans l'organisation des carrières, dans le strict respect du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, comme certains départements et bureaux l'ont proposé, contribuerait à l'instauration d'un cadre favorable.

107. L'Office des Nations Unies à Genève étant situé dans un environnement multilingue, il encourage en permanence l'apprentissage des langues et finance un vaste programme de formation linguistique. Toutefois, la demande de formation dépasse les moyens disponibles, ce qui compromet la capacité de l'Office d'élargir son offre.

108. La demande ne cessant de croître, les entités du Secrétariat responsables doivent réfléchir à diversifier encore leurs programmes d'enseignement des langues de manière à employer au mieux les ressources disponibles, tout en veillant à évaluer continuellement les résultats obtenus en termes de maîtrise de la langue dans le cadre de l'apprentissage en présentiel, à distance ou selon des modalités hybrides.

109. L'Office des Nations Unies à Vienne a encouragé son personnel à tirer parti de ses programmes d'enseignement dans les six langues officielles, ainsi qu'en allemand, tout en l'ouvrant au personnel d'autres organisations internationales établies à Vienne, en vue de produire des revenus et d'assurer sa viabilité à plus long terme.

110. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a établi des partenariats avec des instituts universitaires à Beyrouth pour offrir des cours d'anglais, d'arabe, d'espagnol et de français.

111. Le Secrétariat continuera d'étudier la possibilité de nouer des partenariats novateurs pour développer ses programmes d'enseignement des langues.

Mise au point de solutions innovantes

112. Désireux de parvenir à l'égalité des langues dans ses documents d'orientation et de formation, le Département de l'appui aux missions a fait part des obstacles auxquels il s'est heurté dans sa démarche en raison du manque de ressources

prévues à cette fin dans le budget actuel et de la nécessité d'actualiser régulièrement ces documents après leur publication initiale. Des contributions volontaires ont été sollicitées des États Membres. La Belgique a fait récemment une contribution de 486 000 dollars pour financer la formation de personnel de maintien de la paix francophone.

113. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a proposé de réserver une petite part des ressources disponibles pour les besoins de la traduction, ce qui contribuerait à la diffusion systématique d'informations dans les six langues officielles, ainsi que dans des langues locales, au besoin.

114. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a signalé avoir reçu des contributions volontaires ponctuelles pour traduire certaines publications.

115. Toutes les entités du Secrétariat qui comptent sur des ressources extrabudgétaires seront invitées à envisager d'inclure les ressources nécessaires au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans leurs dépenses de fonctionnement. Le Secrétariat acceptera aussi les contributions volontaires d'États Membres et d'autres parties prenantes pour répondre à des besoins particuliers.

116. En ce qui concerne les documents relatifs aux achats, il a été signalé que certains documents importants n'avaient pas encore été traduits dans les six langues officielles, empêchant ainsi le renforcement de la concurrence au niveau local.

117. Étant donné que le multilinguisme concourt à favoriser la concurrence, il faudra veiller à ce que les documents relatifs aux achats soient disponibles dans plusieurs langues.

118. La Division des achats a eu du mal à obtenir des renseignements quant à la langue d'enseignement des séances de formation dispensée aux fournisseurs potentiels et à d'autres parties prenantes dans le monde.

119. Le Secrétariat veillera à ce que la langue d'enseignement des séances de formation soit correctement consignée à l'avenir, indépendamment du lieu où la formation se déroule.

120. Plus généralement, la Coordinatrice devra élaborer un modèle pour la collecte de données ventilées par langue sur les travaux du Secrétariat et appuiera, à un stade ultérieur, la transition vers un système interactif de collecte de données, afin de mieux informer les organes intergouvernementaux des progrès et de l'incidence de ses activités ayant trait au multilinguisme.

III. Recommandations

121. Le Secrétariat recommande que l'Assemblée générale :

- a) Prenne note du présent rapport;
- b) Approuve le mandat énoncé à l'annexe II;
- c) Appuie la ligne d'action proposée par le Secrétaire général dans le présent rapport en vue d'intégrer systématiquement le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, dans les activités du Secrétariat, au moyen des ressources existantes, de façon équitable et dans le respect des mandats existants.

Annexe I

Résolutions de l'Assemblée générale et dispositions applicables relatives au multilinguisme

71/263 sur la gestion des ressources humaines (et résolutions antérieures connexes)

71/262 sur le plan des conférences (et résolutions antérieures connexes)

71/101 A et B sur les questions relatives à l'information (et résolutions antérieures connexes)

70/305 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (et résolutions antérieures connexes)

70/268 sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (et résolutions antérieures connexes)

70/244 sur le régime commun des Nations Unies et le rapport de la Commission de la fonction publique internationale

69/324 sur le multilinguisme (et résolutions antérieures connexes)

69/270 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (et résolutions antérieures connexes)

68/268 sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme

3190 (XXVIII) sur l'inclusion de l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions

3189 (XXVIII) sur l'inclusion du chinois parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité

2480 B (XXIII) sur la composition du Secrétariat

2479 (XXIII) sur l'inclusion du russe parmi les langues de travail de l'Assemblée générale (amendement à l'article 51 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale) et la question de l'inclusion de l'espagnol et du russe parmi les langues de travail du Conseil de sécurité

262 (III) sur les amendements au Règlement intérieur de l'Assemblée générale

2 (I) sur le règlement concernant les langues

Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Règlement intérieur du Conseil économique et social

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

Article 101.3 de la Charte des Nations Unies

Annexe II

Projet de mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme

Responsabilités générales

Le Coordonnateur pour le multilinguisme s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Se faire le relais des préoccupations et questions soulevées par les États Membres et les entités du Secrétariat;
- b) Jouer un rôle de facilitation en vue de parvenir à une ligne d'action concertée, uniforme et cohérente concernant le multilinguisme au Secrétariat et, à la demande du Secrétaire général, à l'échelle du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- c) Insuffler à tous les départements et bureaux une culture propice au multilinguisme en proposant et en introduisant des solutions novatrices.

Principales fonctions et tâches

Se faire le relais des préoccupations et questions soulevées par les États Membres et les entités du Secrétariat

Au titre de cette responsabilité, le Coordonnateur :

- a) Centralise les propositions et demandes ayant trait au multilinguisme qui émanent de l'ensemble du Secrétariat;
- b) Prête son concours, selon que de besoin, à l'évaluation des difficultés relatives au multilinguisme rencontrées au Secrétariat, notamment dans le domaine de l'information et de la communication;
- c) Met la question du multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, à l'ordre du jour des réunions tenues avec les hauts responsables, en vue de mieux faire connaître les mandats applicables;
- d) Examine la question du multilinguisme avec les États Membres et d'autres parties prenantes, tels que les organisations internationales et les grands groupes d'États Membres qui ont une langue en partage;
- e) Met à profit les réunions tenues avec des universités ayant signé un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique et avec les services de conférence des organisations partenaires pour examiner la question du multilinguisme;
- f) Participe à des manifestations qui mettent le multilinguisme à l'honneur ou en font la promotion, y compris celles organisées par les entités du système des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes, à la demande des organisateurs.

Jouer un rôle de facilitation en vue de parvenir à une ligne d'action concertée, uniforme et cohérente concernant le multilinguisme au Secrétariat et, à la demande du Secrétaire général, à l'échelle du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Au titre de cette responsabilité, le Coordonnateur :

a) Continue de développer le réseau de référents qui l'aide à assurer l'application effective et systématique des résolutions pertinentes dans l'ensemble du Secrétariat en prenant les dispositions suivantes :

i) Dresser un inventaire exhaustif des mandats relatifs au multilinguisme, qui précise, le cas échéant, les parties responsables et les délais applicables, pour diffusion au sein du réseau de référents;

ii) Encourager la nomination de référents pour le multilinguisme dans chaque département et bureau et tenir à jour la base de données des référents dans l'ensemble du Secrétariat;

iii) Établir et actualiser régulièrement le mandat des référents pour le multilinguisme;

iv) Organiser des réunions périodiques de référents pour le multilinguisme, en établissant le compte rendu et le diffuser à qui de droit, et donner suite aux décisions qui y sont prises;

v) Recueillir systématiquement des informations auprès des référents pour renforcer les connaissances relatives à la mise en pratique du multilinguisme;

vi) Coordonner et synthétiser les contributions des entités du Secrétariat au rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale;

vii) Déterminer les domaines dans lesquels les départements devraient coopérer, notamment en ce qui concerne la gestion des conférences et la documentation, en vue de favoriser le multilinguisme;

b) À la demande du Secrétaire général, arrêter, de concert avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, des mesures destinées à favoriser l'adoption d'une ligne d'action globale et coordonnée du multilinguisme dans le système des Nations Unies, en tenant compte des recommandations à cet effet qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme ([JIU/REP/2011/4](#));

c) Échanger des informations avec les services de conférence des entités concernées du Secrétariat et du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, pour avoir des connaissances comparatives sur la mise en pratique du multilinguisme.

Insuffler à tous les départements et bureaux une culture propice au multilinguisme en proposant et introduisant des solutions novatrices

Au titre de cette responsabilité, le Coordonnateur :

a) Rassemble et diffuse les meilleures pratiques et les retours d'expérience concernant le multilinguisme sur la base des contributions reçues des entités du

Secrétariat et des informations recueillies auprès d'autres entités des Nations Unies ou d'organisations internationales;

b) Encourage l'adoption de démarches novatrices dans l'ensemble du Secrétariat à l'appui du multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, notamment en favorisant le développement d'un corps de fonctionnaires multilingue, ce qui représente un moyen économique de faire vivre le multilinguisme;

c) Fournit des conseils et des orientations, selon que de besoin, à toutes les entités du Secrétariat sur les politiques relatives aux langues;

d) En sa qualité de Chef du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, propose de fournir des orientations à d'autres entités du Secrétariat et de partager avec elles des connaissances et savoir-faire spécialisés sur toutes les questions relatives à la gestion des conférences, y compris en proposant des séances de formation qui seront assurées par des fonctionnaires du Département;

e) Conseille le Secrétaire général sur les moyens de favoriser l'adoption d'une ligne d'action visant à intégrer systématiquement le multilinguisme dans les activités du Secrétariat, notamment en proposant d'actualiser ou de compléter, le cas échéant, les circulaires du Secrétaire général et les instructions administratives en vigueur.

Méthodes de travail

Dans sa résolution [70/9](#), l'Assemblée générale a souligné que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, supposait la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation. Dans sa résolution [69/324](#), l'Assemblée a demandé à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme.

La Coordonnatrice fera appel aux référents pour qu'ils participent activement aux initiatives visant à remplir les missions qui lui ont été confiées. La Coordonnatrice est actuellement secondée dans ses fonctions par une responsable de la coordination, chargée des échanges quotidiens au niveau des experts avec les membres du réseau et d'autres parties prenantes, selon que de besoin, concourant à l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme.

Pour améliorer la coordination avec tous les départements et bureaux, y compris hors Siège, la Coordonnatrice proposera la création d'une page spéciale sur iSeek, l'intranet du Secrétariat, ainsi que d'autres outils collaboratifs, comme une communauté Unite. Sur cette page seront rassemblées les ressources sur la question, y compris les mandats, les rapports, les directives, les instructions administratives et circulaires du Secrétaire général applicables, les comptes rendus des réunions et activités y relatives, ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

La Coordonnatrice se concertera à distance avec les départements et bureaux hors Siège en utilisant des services de visioconférence, ce qui ne coûtera rien à

l'Organisation. Pour mieux faire comprendre l'importance du multilinguisme à l'ONU, elle mettra également à disposition des fonctionnaires du Secrétariat des exposés sur le multilinguisme qu'ils pourront présenter lors de réunions ou de voyages officiels, selon que de besoin¹⁴.

Rapports hiérarchiques

Le Coordonnateur pour le multilinguisme rend compte au Secrétaire général et aux organes de coordination interne compétents. Le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale des rapports sur l'action menée par le Coordonnateur et la mise en œuvre des résolutions sur la question.

Appui attendu

Outre qu'elle comptera sur la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, dans tous les centres de conférence et dans tous les bureaux hors Siège de l'Organisation, la Coordonnatrice continuera d'œuvrer avec le Département de l'information à l'instauration de pratiques optimales, lequel l'aidera à tenir le public informé de l'importance du multilinguisme, comme l'Assemblée générale l'a expressément demandé dans ses résolutions [70/9](#) et [71/101](#) A et B.

À cet égard, il est attendu du Département de l'information qu'il continue de tenir à jour les sites Web qui sont actuellement sous sa responsabilité, notamment les sites Web des différentes journées des langues des Nations Unies. Le Département continuera de livrer tous les autres produits multilingues qu'il publie ou tient à jour et qui sont inscrits à son budget, tels que la Radio des Nations Unies et le Centre d'actualité des Nations Unies.

Étant donné le lien inextricable qu'il y a entre la mise en pratique du multilinguisme et l'existence d'un corps de fonctionnaires multilingue, il est attendu de la Coordonnatrice qu'elle collabore étroitement avec les départements et bureaux qui formulent les politiques relatives aux ressources humaines ou les mettent en œuvre pour trouver des solutions novatrices qui favorisent l'exécution des mandats prescrits par l'Assemblée générale.

¹⁴ À cet égard, lors de la réunion annuelle avec les universités régionales qui ont signé un mémorandum d'accord relatif à la coopération en matière de formation de candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique et avec des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui a été organisée en novembre 2016 en collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Centre d'information des Nations Unies à Moscou a présenté un exposé préparé par la Coordonnatrice.